



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est du 20 novembre 2019 à 19 h
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Présence (s) :

Monsieur Robert Coutu - maire
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Monsieur le conseiller John Judd - district 4

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 01.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 06 Fin : 19 h 08

ORDRE DU JOUR

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2019
201911-242**

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 novembre 2019 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ORDRE DU JOUR**
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 novembre 2019
- 4. PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2019
- 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale
 - 5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 -

Règlement sur l'administration des finances

6. RAPPORT DES SERVICES

- 6.1 Nomination de John Judd à titre de maire suppléant pour la période du 21 novembre 2019 au 18 mars 2020
- 6.2 Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2020
- 6.3 Approbation du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable - 2018
- 6.4 Contribution monétaire de 9 120,80 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 195, avenue Laurendeau, connu et désigné comme étant le lot 1 251 928 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 6.5 Contribution monétaire de 9 120,80 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 189, avenue Laurendeau, connu et désigné comme étant le lot 1 251 929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 6.6 Contribution monétaire de 14 716,00 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 11 140, rue Dorchester, connu et désigné comme étant les lots 1 251 374 et 1 251 373 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 6.7 Contribution monétaire de 4 066,40 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble vacant (Georges-V), connu et désigné comme étant le lot 3 675 807 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 6.8 Adoption d'un budget pour l'élection partielle du 15 décembre 2019 - District 1 et approbation des tarifs pour la rémunération du personnel électoral
- 6.9 Offre d'achat de 1,00 \$ - morceau de ruelle connue et désignée comme étant le lot 1 251 442 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 6.10 Adoption de la politique de communication
- 6.11 Demande de financement auprès de Patrimoine canadien dans le cadre du programme "Le Canada en fête"
- 6.12 Renouvellement de l'adhésion à la Table de développement social pour l'année 2020 en guise de soutien à la Corporation de développement communautaire de la Pointe pour un montant de 7 500 \$

7. RÉGLEMENT

- 7.1 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 81-2019 - Règlement relatif à la gestion contractuelle
- 7.2 Dépôt du projet de règlement 81-2019-1 Règlement modifiant le règlement 81-2019 - Règlement relatif à la gestion contractuelle - afin de revoir les règles d'attribution des contrats dont la valeur est inférieure au seuil décrété par le ministre obligeant un appel d'offres public pour l'adjudication d'un contrat ou pour l'attribution d'un contrat de gré à gré
- 7.3 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier et d'ajouter certaines dispositions relatives aux normes architecturales concernant les dispositions générales, les formes, éléments et matériaux autorisés ou prohibés pour différentes composantes d'un bâtiment principal
- 7.4 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
- 7.5 Dépôt du projet de règlement 77-2018-1 - Règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
- 7.6 Avis de motion - Règlement amendant le règlement numéro RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005) afin de modifier les tarifs relatifs aux licences de chiens
- 7.7 Dépôt du projet de règlement RCA19-1103-H règlement modifiant le règlement numéro RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005) afin de modifier les tarifs relatifs aux licences de chiens
- 7.8 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - Afin de modifier et d'ajouter certaines dispositions relatives aux normes architecturales concernant les dispositions générales, les formes, éléments et matériaux autorisés ou prohibés pour différentes composantes d'un bâtiment principal.

8. CONTRAT

- 8.1 Contrat pour le projet TPST-2019-05 – Renforcement du mur de soutènement « Est » du parc de l'Hôtel-de-Ville / Services professionnels
- 8.2 Renouvellement du contrat de service de contrôle animalier
- 8.3 Réception provisoire dans le cadre du projet TPGT-2018-11M - Modification et conversion de l'éclairage du terrain de balle du CRER

9. PERSONNEL

- 9.1 Permanence de madame Geneviève Léveillé au poste cadre de trésorière adjointe à la Direction des services administratifs et de l'informatique à compter du 14 novembre 2019
- 9.2 Ratification de la lettre d'entente ME 2019-003 intervenue entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP – 301 ayant pour effet de modifier le descriptif de tâches de la fonction "jardinier" et de créer un descriptif de tâches de la fonction "jardinier en charge"
- 9.3 Embauche de monsieur Michael O'Cain au poste col blanc auxiliaire d'agent des services

communautaires et des loisirs, groupe I, à la Direction des communications, de la culture et de la communauté pour la période du 11 novembre 2019 au 8 mai 2020

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.1 Contribution financière de 4 000 \$ pour l'organisme Action Secours Vie d'Espoir pour le magasin-partage et les paniers de Noël pour l'année 2019

10.2 Don aux Chevaliers de Colomb - Assemblée 2396 Curé Guy Ducharme

10.3 Don de 665 \$ pour Maison Dalauze inc. - Centre d'hébergement afin de soutenir leurs actions auprès des femmes et des enfants bénéficiaires de leurs services durant la période des Fêtes.

11. DIVERS

11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL

4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2019

201911-243

4.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

5.1

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre II du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances*.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances* au 13 novembre 2019.

RAPPORT DES SERVICES

6.

NOMINATION DE JOHN JUDD À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 21 NOVEMBRE 2019 AU 18 MARS 2020

201911-244

6.1

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 – *Règlement concernant la régie interne du conseil de la Ville de Montréal-Est* à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois.

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période du 21 novembre 2019 au 18 mars 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De nommer John Judd à titre de maire suppléant pour la période du 21 novembre 2019 au 18 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020

201911-245

6.2

Considérant qu'il y a lieu de fixer les dates de la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour la prochaine année.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver le calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE - 2018

201911-246

6.3

Considérant que la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige la compilation des données sur l'usage de l'eau potable.

Considérant que la Ville a déposé le formulaire de l'usage de l'eau potable dûment complété pour 2018.

Considérant que ce formulaire a été approuvé par le MAMH et qu'un rapport a été produit.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'approuver le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable - 2018 tel qu'exigé par la Stratégie québécoise d'économie de l'eau potable du MAMH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 9 120,80 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 195, AVENUE LAURENDEAU, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 928 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201911-247

6.4

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de lotissement pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 928 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 9 120,80 \$, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 9 120,80 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 189, AVENUE LAURENDEAU, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 929 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201911-248

6.5

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de lotissement pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 9 120,80 \$, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 14 716,00 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 11 140, RUE DORCHESTER, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LES LOTS 1 251 374 ET 1 251 373 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

6.6

201911-249

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de lotissement pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 251 374 et 1 251 373 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 14 716,00 \$, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 4 066,40 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE VACANT (GEORGES-V), CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 3 675 807 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

6.7

201911-250

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de construction pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 675 807 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 4 066,40 \$, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION D'UN BUDGET POUR L'ÉLECTION PARTIELLE DU 15 DÉCEMBRE 2019 - DISTRICT 1 ET APPROBATION DES TARIFS POUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

6.8

201911-251

Considérant que le président d'élection a avisé les membres du Conseil le 24 octobre 2019 que l'élection partielle pour pourvoir le poste de conseiller laissé vacant par le décès de madame la conseillère Françoise Lachapelle se tiendra le 15 décembre 2019.

Considérant qu'il y a lieu d'affecter un budget de 30 000 \$ pour le paiement des diverses charges, notamment les avis publics, le matériel électoral ainsi que le salaire du personnel électoral.

Considérant que la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* permet aux municipalités d'établir le tarif qu'elle juge équitable pour rémunérer son personnel électoral.

Considérant que, lors des élections générales de 2013, la Ville a adopté une grille de rémunération élaborée par la Table des greffiers des villes liées de l'Île de Montréal pour la rémunération dudit personnel et qu'il appert que ces tarifs sont toujours d'actualité si l'on tient compte des prescriptions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ c. 2.2).

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver un budget de 30 000 \$ pour la tenue de l'élection partielle du 15 décembre 2019 pour le district 1.

D'affecter, à partir des disponibilités de la réserve spécifique - élections du surplus affecté, la somme de 17 532 \$ pour la rémunération du personnel électoral au poste 02-140-00-178 et la somme de 12 468 \$ au poste 02-140-00-479 pour les frais divers tels que l'acquisition de matériel électoral, la publication des avis ainsi que les autres frais sous-jacents.

D'adopter la grille de rémunération du personnel électoral ci-dessous :

ÉLECTION PARTIELLE - DISTRICT 1 15 décembre 2019				
BUDGET				
Fonction	Tarif	Unité	Base	TOTAL
Bureau du président d'élection				
Président d'élection	5 400 \$		5400 + 414 premiers électeurs : 0.216\$/électeurs	5 490.00 \$
Secrétaire d'élection			75% rémunération du président	4 118.00 \$
Adjointe administrative			50% rémunération du président	2 745.00 \$
Commission de révision				
Président	25 \$	18	Horaire	450.00 \$
Réviseur	20 \$	18	Horaire	360.00 \$
Secrétaire	22 \$	18	Horaire	396.00 \$
Agent réviseur	18 \$	3	Horaire	54.00 \$
Substitut	54 \$	1	Journalière	54.00 \$
Vote par anticipation (BVA)				
Scrutateur	200 \$	1	Journalière	200.00 \$
Secrétaire	190 \$	1	Journalière	190.00 \$
Président table vérification	150 \$	1	Journalière	150.00 \$
Membre	140 \$	2	Journalière	280.00 \$
Substitut	90 \$	2	Journalière	180.00 \$
Jour du scrutin (BVO)				
Scrutateur	275 \$	2	Journalière	550.00 \$
Secrétaire	260 \$	2	Journalière	520.00 \$
Formation	100 \$	4	Journalière	400.00 \$
Autres avantages				835.00 \$
SOUS-TOTAL				16 972.00 \$
Frais divers				
Avis public		1		2 500.00 \$
Poste Canada		1		1 500.00 \$
Matériel électoral - bulletins de vote, isolements, formulaires (éditions juridiques FD)	1 000 \$	1		6 000.00 \$
Lunch (Anticipation et scrutin)	25 \$	25		1 000.00 \$
Agent-réviseur frais de déplacement (KM)	50	0.55 \$		27.50 \$
SOUS-TOTAL				11 027.50 \$
Contingence				1 440.50 \$
TOTAL				29 440.00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OFFRE D'ACHAT DE 1,00 \$ - MORCEAU DE RUELLE CONNUE ET DÉSIGNÉE COMME ÉTANT LE LOT 1 251 442 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201911-252

6.9

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,

Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De retirer le lot 1 251 442 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal du domaine public de la Ville de Montréal-Est.

D'accepter l'offre d'achat à 1,00 \$ faite par madame Manon Gignac et monsieur Christian Fortin pour le résidu de ruelle connu et désigné comme étant le lot 1 251 442 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pourvu que tous les frais afférents à cette vente, tels que les frais de cadastre, d'arpentage et de notaire soient à la charge des acheteurs, et que la vente soit faite aux risques et périls des l'acheteurs.

De mandater Me Véronique Lessard, notaire, pour préparer l'acte de vente.

De mandater la Direction de la gestion du territoire et environnement pour vendre aux riverains les ruelles sous lesquelles aucune utilité publique de la Ville de Montréal-Est n'est présente; le prix de vente pour chaque portion de ces ruelles est fixé à 1 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE COMMUNICATION

6.10

201911-253

Considérant que la Ville de Montréal-Est agit en tant que gouvernement de proximité.

Considérant que la Ville de Montréal-Est possède sa propre identité, construit son développement autour d'une mission et tisse des liens au sein de sa communauté.

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite partager ses valeurs, créer une unité dans son développement, accroître et maintenir le sentiment d'appartenance de ses publics, assurer une transparence, une cohérence et une continuité de ses interventions.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter la Politique de communication de la Ville de Montréal-Est, laquelle établit les valeurs, principes et règles fondamentaux aux communications externes et internes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE PATRIMOINE CANADIEN DANS LE CADRE DU PROGRAMME "LE CANADA EN FÊTE"

6.11

201911-254

Considérant que la Ville de Montréal-Est organise depuis plusieurs années des événements en lien avec la fête du Canada.

Considérant le caractère historique anglophone et francophone de la Ville de Montréal-Est.

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite partager et transmettre les valeurs du patrimoine canadien et québécois auprès de ces citoyens.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique à déposer, au nom de la Ville de Montréal-Est, une demande d'aide financière de moins de 5 000 \$ auprès de Patrimoine canadien pour l'organisation des festivités entourant la fête du Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL POUR L'ANNÉE 2020 EN GUISE DE SOUTIEN À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE POUR UN MONTANT DE 7 500 \$

201911-255

6.12

Considérant la pertinence des 4 priorités retenues pour le plan de quartier 2018/2023, soient : l'intervention dans les zones de défavorisation, la rétention des familles, les transports collectifs et la santé globale de la population.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De donner 7 500 \$ pour renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal-Est à la Table de développement social pour l'année 2020 en guise de soutien à la Corporation de développement communautaire de la Pointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81-2019 - RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

201911-256

7.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 81-2019 - *Règlement relatif à la gestion contractuelle*.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 81-2019-1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81-2019 - RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE - AFIN DE REVOIR LES RÈGLES D'ATTRIBUTION DES CONTRATS DONT LA VALEUR EST INFÉRIEURE AU SEUIL DÉCRÉTÉ PAR LE MINISTRE OBLIGEANT UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT OU POUR L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

201911-257

7.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent dépose le projet de règlement 81-2019-1 - *règlement modifiant le règlement 81-2019 - Règlement relatif à la gestion contractuelle - afin de revoir les règles d'attribution des contrats dont la valeur est inférieure au seuil décrété par le ministre obligeant un appel d'offres public pour l'adjudication d'un contrat ou pour l'attribution d'un contrat de gré à gré*.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER ET D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX NORMES ARCHITECTURALES CONCERNANT LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES, LES FORMES, ÉLÉMENTS ET MATÉRIAUX AUTORISÉS OU PROHIBÉS POUR DIFFÉRENTES COMPOSANTES D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

201911-258

7.3

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier et ajouter certaines dispositions relatives aux normes architecturales concernant les dispositions générales, les formes et éléments prohibés pour un bâtiment principal, la forme de la toiture pour un bâtiment principal, les matériaux de parement extérieur autorisés pour les murs, les matériaux de parement extérieur prohibés pour les murs, les matériaux de parement extérieur prohibés pour les toits, les matériaux de parement extérieur autorisés pour les toits, le nombre de matériaux de parement extérieur autorisé, la proportion de matériaux de parement extérieur, la couleur des matériaux de parement extérieur, la peinture de la brique et la mise en relief des façades des bâtiments de trois étages et plus.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

201911-259

7.4

Monsieur le conseiller Michel Bélisle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 77-2018 - *Règlement sur l'administration des finances*.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 77-2018-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

201911-260

7.5

Monsieur le conseiller Michel Bélisle dépose le projet de règlement 77-2018-1 - *Règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances*.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA04-11013 SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005) AFIN DE MODIFIER LES TARIFS RELATIFS AUX LICENCES DE CHIENS

201911-261

7.6

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement RCA04-11013 - *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005)* afin de modifier les tarifs relatifs aux licences de chiens.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA19-1103-H RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA04-11013 SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005) AFIN DE MODIFIER LES TARIFS RELATIFS AUX LICENCES DE CHIENS

201911-262

7.7

Monsieur le conseiller Yan Major dépose le projet de règlement modifiant le règlement numéro RCA04-11013 - *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005)* afin de modifier les tarifs relatifs aux licences de chiens.

CONTRAT

8.

CONTRAT POUR LE PROJET TPST-2019-05 – RENFORCEMENT DU MUR DE SOUTÈNEMENT « EST » DU PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE / SERVICES PROFESSIONNELS

201911-263

8.1

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour le projet TPST 2019-05 - Services professionnels pour le renforcement du mur de soutènement « Est » du parc de l'Hôtel-de-Ville.

Considérant que l'offre du seul soumissionnaire qualifié est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction générale d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense de 43 633,01 \$ taxes incluses pour le projet TPGT-2019-05 - Services professionnels pour le renforcement du mur de soutènement « Est » du parc de l'Hôtel-de-Ville.

D'autoriser le financement requis pour cette dépense à même le surplus non autrement affecté.

D'octroyer le contrat à groupe conseil CHG inc.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Yan Major,
M. le conseiller Claude Marcoux.

M. le conseiller Michel Bélisle.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE DE CONTRÔLE ANIMALIER

201911-264

8.2

Considérant que le contrat de service de contrôle animalier est arrivé à échéance le 31 octobre 2019.

Considérant que la Ville est satisfaite des services offerts par Le Berger Blanc inc.

Considérant la possibilité de reconduire le contrat pour une année supplémentaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la reconduction du service de contrôle animalier avec Le Berger Blanc inc. pour la période du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2020 pour un montant de 49 500 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION PROVISOIRE DANS LE CADRE DU PROJET TPGT-2018-11M - MODIFICATION ET CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BALLE DU CRER

201911-265

8.3

Considérant que les travaux ont été exécutés et que la réception provisoire de ceux-ci a été faite par la Direction des travaux publics le 29 octobre 2019.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accepter la réception provisoire des travaux et d'autoriser le paiement des sommes dues en vertu du contrat TPGT-2018-11-M.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

PERMANENCE DE MADAME GENEVIÈVE LÉVEILLÉ AU POSTE CADRE DE TRÉSORIÈRE ADJOINTE À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE L'INFORMATIQUE À COMPTER DU 14 NOVEMBRE 2019

201911-266

9.1

Considérant les recommandations des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De confirmer la permanence de madame Geneviève Léveillé au poste cadre de trésorière adjointe à la Direction des services administratifs et de l'informatique à compter du 14 novembre 2019.

De modifier la résolution 201904-070 afin d'y retirer la mention que madame Geneviève Léveillé doit réussir, à la satisfaction de la Ville, un examen médical puisqu'un tel examen n'est plus requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION DE LA LETTRE D'ENTENTE ME 2019-003 INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL, SCFP – 301 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE DESCRIPTIF DE TÂCHES DE LA FONCTION "JARDINIER" ET DE CRÉER UN DESCRIPTIF DE TÂCHES DE LA FONCTION "JARDINIER EN CHARGE"

201911-267

9.2

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la signature de la lettre d'entente ME 2019-003 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal SCFP – 301 qui a pour effet de :

- modifier le descriptif de tâches de la fonction "jardinier";
- créer un descriptif de tâches de la fonction "jardinier en charge";
- abolir la prime de jardinier en charge prévue à l'article 12.06 b) de la convention collective des employés cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EMBAUCHE DE MONSIEUR MICHAEL O'CAIN AU POSTE COL BLANC AUXILIAIRE D'AGENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS, GROUPE I, À LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNAUTÉ POUR LA PÉRIODE DU 11 NOVEMBRE 2019 AU 8 MAI 2020

201911-268

9.3

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner l'embauche de monsieur Michael O'Cain au poste col blanc auxiliaire d'agent des services communautaires et des loisirs, groupe I, à la Direction des communications, de la culture et de la communauté pour la période du 11 novembre 2019 au 8 mai 2020.

D'autoriser les virements budgétaires requis pour le paiement du salaire à même les surplus non autrement affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 4 000 \$ POUR L'ORGANISME ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR POUR LE MAGASIN-PARTAGE ET LES PANIERS DE NOËL POUR L'ANNÉE 2019

201911-269

10.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est est un gouvernement de proximité dont l'une des missions est de veiller à offrir une bonne qualité de vie à ses citoyens;

Considérant que la Ville de Montréal-Est reconnaît l'enjeu de défavorisation sur son territoire;

Considérant que l'organisme Action Secours Vie d'Espoir est la seule organisation sur le territoire de Montréal-Est à offrir un service de banque alimentaire;

Considérant que l'organisme vient en aide à plus de 100 résidents de Montréal-Est dans le besoin durant la période des Fêtes;

Considérant que la Ville de Montréal-Est est sensible à la situation précaire de certains de ses citoyens et qu'elle souhaite offrir un baume à ces familles durant le temps des Fêtes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'attribuer une commandite de 4 000 \$ à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir, afin de soutenir ses actions dans le cadre de ses projets de Magasin-Partage et de préparation des paniers de Noël.

D'offrir le soutien nécessaire à la mise en place sécuritaire d'une collecte de coins de rue, le 5 décembre prochain, dans le cadre de la Guignolée qui aura lieu à l'angle des rues Notre-Dame et Broadway.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON AUX CHEVALIERS DE COLOMB - ASSEMBLÉE 2396 CURÉ GUY DUCHARME 10.2
201911-270

Considérant que l'Assemblée 2396 Curé Guy Ducharme des Chevaliers de Colomb n'oeuvre pas sur notre territoire

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De ne pas faire suite à cette demande de don.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 665 \$ POUR MAISON DALAUZE INC. - CENTRE D'HÉBERGEMENT AFIN DE SOUTENIR LEURS ACTIONS AUPRÈS DES FEMMES ET DES ENFANTS BÉNÉFICIAIRES DE LEURS SERVICES DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES. 10.3
201911-271

Considérant l'augmentation, en 2019, du nombre de bénéficiaires durant la période des Fêtes : 150 personnes en 2018 et 200 personnes en 2019 (augmentation de 33%).

Considérant l'augmentation du nombre de bénéficiaires pour les services d'hébergement nécessitant ainsi l'installation de lits d'appoint supplémentaires lors de séjour en hébergement.

Considérant que les installations permanentes permettent d'accueillir 12 personnes sans aménagement d'appoint et que l'organisme doit adapter temporairement ces installations afin de pouvoir accueillir 14 à 15 personnes à la fois.

Considérant qu'il est inconcevable de refuser l'accès au logis d'une partie des enfants pour des raisons d'incapacité d'accueil permanente.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De donner la somme de 665 \$ à la Maison Dalauze Inc. - Centre d'hébergement, afin de les soutenir dans leurs actions permettant notamment de rendre la période des Fêtes plus douce pour les femmes et les enfants bénéficiaires des services de cet organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS 13.

Début : 19 h 34 Fin : 20 h 18

LEVÉE DE LA SÉANCE 14.
201911-272

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 20 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)

ROBERT COUTU

Maire

Roch Sergerie (S)

ROCH SERGERIE, avocat

Greffier

ANNEXE 1

Politique de communication